

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Val-des-Bois**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 19 juin 2012 à 19h00 au centre municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Marcel Proulx.

ÉTAIENT aussi présents : Mesdames les conseillères Sandra Dicaire et Michèle Marois ainsi que messieurs les conseillers, Daniel Rochon, Roger Laurent et Denis Bonhomme.

ÉTAIT ABSENT : Monsieur le conseiller Jean-Yves Dubois

ÉTAIT également présente : Madame Line Sarrazin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19h00 par le maire, monsieur Marcel Proulx. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

- 1.- Ouverture de la session;
- 2.- Adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Refinancement du règlement d'emprunt numéro RM07-2003;
4. Acceptation de l'offre de la Banque Royale du Canada relative au refinancement du règlement d'emprunt RM07-2003;
5. Période de questions (sujets à l'ordre du jour seulement);
6. Levée de la session.

S12-06-100

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL – 19 JUIN 2012

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BONHOMME

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

S12-06-101

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RM-07-2003

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro RM07-2003, la municipalité de Val-des-Bois souhaite emprunter par billets un montant total de 669 500 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MICHÈLE MAROIS

ET RÉSOLU QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 669 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro **RM07-2003** soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 27 juin 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	56 800 \$
2014.	58 800 \$
2015.	60 500 \$
2016.	62 700 \$
2017.	64 600 \$ (à payer en 2017)
2017.	366 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité de Val-des-Bois émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 juin 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro **RM07-2003**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

S12-06-102

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA BANQUE ROYALE DU CANADA RELATIVE AU REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT RM07-2003

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BONHOMME

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois accepte l'offre qui lui est faite de le Banque Royale du Canada pour son emprunt du 27 juin 2012 au montant de 669 500 \$ par **billets** en vertu du règlement d'emprunt numéro **RM07-2003**, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

56 800 \$	2.96%	27 juin 2013
58 800 \$	2.96%	27 juin 2014
60 500 \$	2.96%	27 juin 2015
62 700 \$	2.96%	27 juin 2016
64 600 \$	2.96%	27 juin 2017
366 100 \$	À renouveler	27 juin 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

S12-06-103

LEVÉE DE LA SESSION (19h12)

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE la présente session soit et est levée.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Marcel Proulx, maire

.....
Line Sarrazin, dir. gén.

Je, Marcel Proulx maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.